

Bistum Lüttich
Diocèse de Liège



ÉGLISE de LIÈGE

99^e année • n°4 • Juillet-Août • Juli-August 2021

Mot de l'Évêque

Du coronavirus à l'écologie

Wort des Bischofs

Vom Coronavirus
zur Ökologie

Clac-Clac Bouille Photography



ÉCOÉglise



Du coronavirus à l'écologie

.....

Chers Frères et Sœurs,

En ce début de vacances, nous sommes heureux de retrouver une partie de notre liberté grâce à l'accalmie de la pandémie du coronavirus. Nous avons vécu intensément la reprise des célébrations dans nos églises et nous nous en réjouissons, même si cela a demandé beaucoup de travail. Je pense en particulier à la messe chrismale célébrée à Banneux en plein air, juste entre deux averses, à la Fête-Dieu retardée d'une semaine à Saint-Martin à Liège et aux confirmations célébrées à la Pentecôte à Bassenge, au sanctuaire du Petit-Lourdes, et à bien d'autres endroits.

Nous avons l'espoir que cette embellie continue et se diffuse dans le monde entier. Nous prions pour toute l'humanité et nous essayons de témoigner un plus grand respect de la nature, pour éviter de pareilles catastrophes. C'est pourquoi notre diocèse s'engage particulièrement dans la transition écologique. Le Service diocésain de la transition a préparé, grâce à Joaquim Lesne, un *Vadémécum sur l'écologie*. Il permettra à nos communautés chrétiennes de se documenter sur le sujet et de mettre en pratique certaines attitudes novatrices. Procurez-vous ce vadémécum dès maintenant au Vicariat Évangile & Vie et préparez pour septembre, le mois de l'écologie, une initiative publique pour diffuser la position des chrétiens sur l'écologie !

D'ici là nous fêterons l'Assomption ! Ce sera l'occasion de festivités dans la joie, espérons-le, à Liège, à Huy, à Banneux et ailleurs. Ensuite, nous reprendrons le pèlerinage liégeois à



Lourdes ! Ce sera une joie pour ceux qui pourront y participer ! J'y serai et je prierai pour tout le diocèse avec les pèlerins rassemblés.

Profitez de l'été pour retrouver un bon contact avec la nature et avec votre corps ! Profitez de cet été pour déployer votre amitié envers les pauvres et ceux qui en ont le plus besoin ! Profitez de cet été pour vous développer spirituellement et accueillir l'Esprit de Dieu en vous !

Bon été et bonnes vacances à tous !

*† Jean-Pierre Delville,
votre évêque*

Vom Coronavirus zur Ökologie

.....

Liebe Brüder und Schwestern,

Zu Beginn der Urlaubszeit freuen wir uns, durch die Atempause in der Corona-Pandemie einen Teil unserer Freiheit zurückzugewinnen. Mit Freude und meist unter großem Aufwand konnten wir die Wiederaufnahme der Gottesdienste in unseren Gemeinden intensiv miterleben. Ich denke im Besonderen an die Chrisam-Messe, die in Banneux unter freiem Himmel - genau zwischen zwei Regenschauern - gefeiert wurde; an das Fronleichnamfest in der Sankt-Martin-Stiftskirche von Lüttich, das um eine Woche verschoben wurde, und an die Firmungen, die zu Pfingsten im Heiligtum „Petit-Lourdes“ in Bassenge, und an vielen anderen Orten gefeiert wurden.

Wir hoffen, dass diese Erholungsphase anhält und sich auf der ganzen Welt verbreitet. Wir beten für die gesamte Menschheit und versuchen, mehr Respekt vor der Natur zu zeigen, um ähnliche Katastrophen zu vermeiden. Deshalb engagiert sich unser Bistum besonders für den ökologischen Wandel. Dank Joaquim Lesne hat der Diözesandienst für den ökologischen Wandel ein Vademekum zum Thema Ökologie erstellt. Es wird unseren christlichen Gemeinschaften erlauben, etwas über dieses Thema zu lernen und bestimmte innovative Grundhaltungen in die Praxis umzusetzen. Besorgen Sie sich jetzt dieses Vademekum beim Vikariat „Evangelium & Leben“ und bereiten Sie den Monat September, den Monat der Ökologie, durch eine öffentliche Initiative zur Verbreitung der christlichen Haltung in Fragen der Ökologie vor!

Vorher jedoch feiern wir Mariä Himmelfahrt! Dies wird der Anlass zu fröhlichen Feiern in Lüttich, Huy, Banneux und anderswo sein. Anschließend findet die Diözesanpilgerfahrt nach Lourdes statt! Sie wird diejenigen erfreuen, die teilnehmen können! Ich werde vor Ort sein und mit den dort versammelten Pilgern für die ganze Diözese beten.

Nutzen Sie den Sommer, um wieder im Einklang mit der Natur und mit Ihrem Körper zu leben! Nutzen Sie diesen Sommer, um Ihre Zuneigung auf die Armen und Bedürftigen auszuweiten! Nutzen Sie diesen Sommer, um sich spirituell weiter zu entwickeln und den Geist Gottes in sich aufzunehmen!

Ich wünsche Ihnen allen einen angenehmen Sommer und eine schöne Ferienzeit!

*† Jean-Pierre Delville,
Ihr Bischof*

Juillet – Juli 2021

2	Séminaire, 14h30	Scrutins et Conseil d'admission pour les séminaristes
9	Centre Don Bosco, Farnières	Session
17	Ayrifagne, 10h	Session Mess'AJE
18	Wanze, 11h	Bénédition des cloches
21	Liège, Cathédrale, 11h	Te Deum
22/07 - 14/08		Vacances

Août – August 2021

15	Banneux, 10h	Messe internationale
	Banneux, 15h	Bénédition des malades
17-22	Lourdes	Pèlerinage
23-28	Pradines (Fr.)	Groupe des Dombes
31	Liège, 15h	Conseil d'administration asbl Evêché

Fabriques d'église

I. Budget 2022 - nouveautés

.....

Il est déjà venu le moment de préparer le budget 2022 de votre fabrique. Nos instructions complètes, avec le calendrier de planification des dépôts, ont été envoyées fin mai. La date atten-

due pour la réception simultanée à la commune et à l'évêché de votre budget est mentionnée dans cette note, sachant que la date légale ultime est le 30 août 2021.

L'objet du présent article est donc d'attirer votre attention sur quelques points plus particuliers ou de nouveautés, tout en vous référant à la note précitée pour plus de détails.

- **Numérisation** : Dans cet objectif de simplification, l'évêché accepte de recevoir votre budget soit sous forme classique par poste ou porteur d'une version papier, soit sous format numérisé d'un seul fichier en format PDF. Dans cette option, le fichier doit être en un seul document qui reprend le corps du budget, ses annexes éventuelles, les signatures et date de la séance du conseil qui l'adopte. La dénomination du fichier PDF doit être personnalisée comme décrit dans notre note. Exemple : « FE134 Esneux Fontin Immaculée Conception Budget 2022.pdf ». Attention : votre commune peut toujours exiger la version papier.
- **Accusé de réception** : Dans un souci de simplification administrative, nous n'enverrons plus d'accusé de réception séparé de façon systématique. Notre accusé de réception sera intégré à notre décision, qui est généralement très rapide. Exception sera faite sur demande expresse d'une commune ou d'une fabrique ou si le budget envoyé prend plus de temps que prévu à notre analyse.
- **Suivi de la décision diocésaine** : Pour plus de transparence, nous enverrons donc notre décision à la fois à la commune et à la fabrique. Cela servira à la fabrique d'accusé de

réception. Attention : votre budget ne sera approuvé qu'après la décision du conseil communal (sauf hypothèse de recours postérieur) et celle-ci doit venir dans les 40 jours calendrier après la décision diocésaine. La décision diocésaine ne doit donc pas être prise comme une approbation définitive, veuillez attendre celle de la commune. Si la commune ne prend pas de délibération (ou omet de la transmettre) endéans ces 40 jours calendrier, c'est la décision diocésaine qui est en vigueur.

- **Logiciel Religiosoft** : Nos services diocésains et plusieurs communes travaillent désormais davantage en utilisant ce programme pour le suivi de nos décisions respectives. Nous conseillons dès lors aux fabriques concernées de bien mettre à jour le statut du suivi des différentes étapes des états financiers : encodage par le trésorier des décisions communales par exemple. Pour ce budget 2022, il faut malgré tout nous envoyer un exemplaire signé et daté par courrier ou courriel en PDF en plus de la version qui sera sauvegardée dans le logiciel.
- **Montants communiqués par l'évêché** : Le tableau des montants valables pour 2022 a été envoyé dans la note d'instruction. La seule adaptation pour 2022 par rapport à 2021 est le passage à 6 euros de la participation à l'adresse électronique générique à prévoir en D46 (voir par ailleurs le point III ci-après).

Voici le rappel de nos coordonnées pour l'envoi du budget :

Adresse postale :
Rue de l'Evêché 25
à 4000 Liège

Adresse courriel générale :
service.fabriques
@evechedeliege.be

Téléphone général :
04/223.42.12.

II. Comptes 2020 et modification budgétaire 2021

.....

La quasi-totalité de nos fabriques ont rentré leurs comptes 2020 et les approbations communales suivent au fur et à mesure. Un grand merci à tous les fabriciens et en particulier aux trésoriers pour cet exercice annuel fastidieux, mais essentiel.

2020 fut une année particulière avec la crise sanitaire, ce qui a engendré de moindres recettes de collectes notamment, mais en sens inverse dans les dépenses, souvent, de moindres dépenses ou des reports dans l'exécution de projets en investissements à l'extraordinaire.

Beaucoup d'entre vous réfléchissent dès lors à introduire rapidement une modification budgétaire 2021 pour remettre au programme ce qui n'a pas pu être réalisé en 2020. Certains ont vu un boni au compte 2020 plus important que d'habitude. Des communes pourraient dès lors être tentées de revoir les interventions communales à la baisse dès 2021.

A cet égard, nous en profitons pour rappeler qu'en principe il n'est pas autorisé en comptabilité budgétaire

fabricienne d'adapter, à la modification budgétaire 2021, le résultat présumé 2020 (R20) en le remplaçant par le résultat réel 2020 tel qu'approuvé dans les comptes 2020. Ce n'est que dans le calcul du R20 au budget 2022 que le résultat du compte 2020 sera pris en considération. Il y a certes un léger décalage mais cette logique est à respecter.

Notons que les deux organismes, fabrique et commune, n'ont pas les mêmes règles comptables et que, pour les communes elles-mêmes, cette opération est par contre encouragée. Cela peut provoquer des incompréhensions chez les responsables communaux.

Si par exception, dûment motivée et acceptée par l'évêché et la commune, le résultat réel était malgré tout accepté en modification budgétaire pour remplacer le R20 du budget initial, il faut bien noter qu'il faudra adapter aussi le calcul du R20 au budget 2022 pour ne pas confondre résultat présumé et résultat réel et fausser toute la logique pluriannuelle de ce calcul.

III. Adresse courriel (email) officielle de la fabrique d'église

.....

Il y a deux ans, toutes les fabriques ont reçu une adresse officielle et générique de courrier électronique (« courriel » pour les francophiles, « email » pour les anglophiles). Pour rappel, il s'agit d'une adresse de type *Gmail* dont le nom de domaine est « @diocesedeliège.be » et donc liée à un compte Google. Elle est structurée en commençant avec votre numéro, votre commune et votre dénomination de fabrique et en finissant par @diocesedeliège.be. Par exemple : « fe167-fleron-stdenis@diocesedeliège ».

À l'image des autres diocèses et en raison des exigences du législateur wallon, cette adresse va être de plus en plus utilisée pour la transmission des documents officiels (comptes, budgets, application de la tutelle, marchés publics, plateforme Mercurius, facturation électronique, etc.). En effet, la tenue de listes d'adresses courriels des membres du bureau des fabriciens pose de nombreuses difficultés : changements fréquents, erreurs de retranscription, protection de la vie privée, respect du RGPD, etc.

Il est d'ailleurs normal qu'une fabrique, établissement public, dotée de la personnalité juridique, ait une adresse électronique officielle, immuable, qui ne dépend pas de celles, personnelles, de ses membres, tout comme elle a un siège social et un numéro d'entreprise bien distincts et officiels.

Dans une phase transitoire, nous utilisons encore, mais de moins en moins, à la fois l'adresse officielle et les adresses des marguilliers. Dès que possible, pour les documents officiels, seule l'adresse officielle @diocesedeliège.be sera utilisée.

Bien sûr, pour nos différents contacts et échanges de conseils, hors décisions officielles, nous utiliserons toujours vos adresses personnelles avec lesquelles vous nous écrivez.

De façon pratique, si vous jugez que la gestion de la réception des courriels vers cette adresse officielle est fastidieuse ou difficile, n'oubliez pas que vous pouvez mettre en place une déviation vers une ou plusieurs adresses courriels personnelles. Nous invitons les secrétaires de fabrique à vérifier au sein du bureau qui utilise et consulte cette adresse et le cas échéant d'en réactiver son utilisation et sa consultation.

Vous avez oublié comment elle fonctionne ? Vous n'avez plus votre mot de passe ? Ou pour toute question pratique, n'hésitez pas à contacter **Alain Poelmans**, au Service informatique de l'évêché, prioritairement par mail (informatique@evechedeliège.be) ou par téléphone 04/220.53.70.

Philippe Lamalle

Presbytères : quelques points d'attention

.....

Le presbytère est un bâtiment affecté au culte. Comme une église, il échappe au précompte immobilier. Ce caractère particulier, consacré par la législation belge, explique plusieurs éléments à ne pas perdre de vue :

- Que le presbytère soit propriété de la commune ou de la fabrique d'église ne change rien à sa gestion courante. La fabrique d'église est, de par la loi, le seul organe responsable du bâtiment et de son entretien. Rien de conséquent ne peut se faire dans un presbytère sans l'initiative du conseil de fabrique ou – du moins – en absence de son assentiment. Parfois des communes entretiennent elles-mêmes « leurs » presbytères. L'évêché ne s'y oppose pas au nom d'un sain pragmatisme. La commune se doit cependant d'intervenir en concertation avec la fabrique, qui reste l'organe responsable.
- Un ministre du culte, nommé desservant, a un droit personnel au logement. Si un presbytère – communal ou fabricant – est disponible, il sera mis à sa disposition. Sinon, la commune mettra un logement adéquat à disposition ou paiera une indemnité de logement au desservant, lui permettant de se loger sur le territoire où il est nommé, dans des conditions propres à la bonne exécution de sa fonction.
- Le Service des presbytères fera un rapport sur l'état du bâtiment à chaque nouvelle nomination, afin d'aider la fabrique d'église à éventuellement le remettre en état (*Objectif 2020*, n°27 d). Par ailleurs, la fabrique établira, via un professionnel, un état des lieux du presbytère à l'entrée du desservant et un autre à sa sortie (*Objectif 2020*, n°27 a). Chaque année, la fabrique fera aussi une visite du presbytère en présence du desservant, afin de faire le point sur d'éventuels travaux à réaliser (*Objectif 2020*, n°27 b).
- Le ministre du culte occupe gratuitement le presbytère, mais paie les charges et s'occupe des petits entretiens – comme un locataire. Si jamais le presbytère a un jardin, le desservant a l'obligation de l'entretenir, sauf s'il en laisse la jouissance à l'Unité pastorale, qui en prendra alors la charge.
- Mise à part les réparations locatives à charge du curé, les autres dépenses relatives aux travaux à effectuer à l'immeuble, à savoir les dépenses d'entretien et les grosses réparations, sont à charge de la

fabrique et, en cas d'insuffisance de ces revenus, à la charge de la Commune. Les dépenses d'entretien s'inscrivent au budget ordinaire de la fabrique. Il s'agit de dépenses annuelles qui permettent l'entretien normal du bien et son maintien en état. Dans certains cas (immeuble classé), ces dépenses peuvent faire l'objet d'un subside. Les grosses réparations s'inscrivent au budget extraordinaire de la fabrique. Parfois les Communes les prennent directement en charge.

- Un presbytère est un logement de fonction. Voilà pourquoi, il doit avoir une taille suffisante, avec une partie privée pour loger de façon décente le desservant, (souvent à l'étage) et une autre permettant d'accueillir les réunions et archives de la fabrique et les activités pastorales (souvent au rez-de-chaussée). Parfois, plusieurs desservants se partagent un même presbytère (*Objectif 2020*, n°25 b). Dans ce cas, en bonne entente avec la commune, un autre presbytère de l'Unité pastorale peut être consacré aux seules réunions.
- Avec l'accord des autorités diocésaines, un desservant pensionné peut encore occuper un presbytère, à condition de rendre des services pastoraux. Une fois que ceci n'est plus possible, il s'agit, en concertation avec l'Unité pastorale, le Doyen

et le Vicariat de l'accompagnement, de lui chercher un autre logement. En effet, un presbytère étant un « logement de fonction », il ne peut être occupé que par quelqu'un qui exerce une mission (*Objectif 2020*, n°27 c).

- Quand un presbytère est inoccupé, la fabrique veillera à le louer. Cependant, elle doit inclure une clause permettant de le libérer endéans les trois mois, en cas de nomination d'un desservant. Ceci, afin de ne pas bloquer la pastorale du diocèse.
- Quand un presbytère n'a plus d'utilité pour le culte, le propriétaire (commune, fabrique, ou ASBL) peut en demander la désaffectation à l'Evêché et aux autorités régionales. Si cela est accordé, l'immeuble redevient un bâtiment comme un autre. Le propriétaire pourra alors le louer ou le vendre. Chaque Unité pastorale veillera à garder un nombre de presbytères suffisant pour la vie pastorale sur son territoire.

Plus d'informations ?

Service de tutelle sur les fabriques :
philippe.lamalle@evechedeliege.be

Service presbytères :
hubertvalkeners@skynet.be

*Eric de Benckelaer,
Vicaire général*

Directoire diocésain pour le ministère des curés d'Unité pastorale

.....

Le diocèse de Liège vient de publier un Directoire pour le ministère des curés dans les Unités pastorales. Nous n'avons pas la place de le publier in extenso dans le cadre de ce bulletin officiel. Une version sur papier est disponible à la Librairie Siloë (40, rue des Prémontrés à 4000 Liège). Une version informatique peut être téléchargée sur le site du diocèse www.evechedeliège.be. Veuillez trouver ci-dessous le préambule de Mgr Delville et la table des matières du document.

Préambule

Le peuple des baptisés comprend de nombreux charismes. Le ministère du curé s'insère dans cet ensemble. En tant que prêtre, le curé a été ordonné au service de l'Église locale ; il doit annoncer la Parole de Dieu, servir son peuple et représenter sacramentellement le Christ dans la célébration des sacrements. En tant que curé, il a la charge pastorale des communautés de son Unité pastorale et il en est le pasteur propre. Voilà pourquoi il a paru bon dans le diocèse de Liège de préciser la fonction du curé dans le cadre actuel de la vie de l'Église locale.

Le ministère du curé dans l'Église

« Les curés sont les coopérateurs de l'évêque : c'est à eux qu'est confié, en qualité de pasteurs propres, le soin des âmes dans une partie déterminée du diocèse, sous l'autorité de l'Évêque » (Concile Vatican II, *Christus Dominus*, n° 30). Le curé met ainsi en œuvre la *cura animarum*, le soin des âmes, c'est-à-dire le soin des personnes qui sont confiées à sa cure.

C'est de cette mission qu'il tire le nom de « curé ».

Cependant l'équilibre doit être trouvé entre le rôle du curé et le rôle des autres baptisés dans l'Unité pastorale. Cela correspond à la vision de l'Église dont l'apôtre Paul faisait part aux Corinthiens (1 Co 12, 27-28.31) : « Vous êtes le corps du Christ et, chacun pour votre part, vous êtes membres de ce corps. Parmi ceux que Dieu a placés ainsi dans l'Église, il y a premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement ceux qui ont charge d'enseigner ; ensuite, il y a les miracles, puis les dons de guérison, d'assistance, de gouvernement, le don de parler diverses langues mystérieuses (...). Recherchez donc avec ardeur les dons les plus grands ».

Dans cette optique, « les diverses composantes qui constituent la paroisse sont appelées à la communion et à l'unité. C'est dans la mesure où chacun reconnaît sa propre complémentarité et la met au service de la communauté que, d'une part, se réalise pleinement le

ministère du curé et des prêtres qui collaborent avec lui comme pasteurs et que, d'autre part, se manifeste la spécificité des différents charismes des diacres, des consacrés et des laïcs. Ainsi chacun agit pour la construction de l'unique corps (cf. 1 Co 12, 12) » (Congrégation pour le clergé, La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église, § 43, 27 juin 2020).

Comme l'écrit le pape François, la paroisse « est communauté de communautés, sanctuaire où les assoiffés viennent boire pour continuer à marcher, et centre d'un constant envoi missionnaire » (*Evangelii Gaudium*, n° 28).

Paroisses et Unités pastorales dans le diocèse de Liège

Dans notre diocèse, le réseau paroissial, composé de 551 paroisses (et 190 chapelles), a été configuré depuis plus de quatre décennies en secteurs pastoraux, depuis la pro-synodale de 1974 sous l'épiscopat de Mgr Guillaume-Marie van Zuylen (1961-1986), puis progressivement sous Mgr Albert Houssiau (1986-2001), en « Unités pastorales », quand un secteur était confié à un seul et unique curé. Enfin, sous l'épiscopat de Mgr Aloys Jousten (2001-2013) eut lieu la création officielle des Unités pastorales, au nombre de 74 (actuellement 70), par une procédure participative qui avait sollicité les doyens, les curés et leurs collaborateurs ainsi que les instances concernées aux fins de généra-

liser ce regroupement à l'ensemble du réseau paroissial du diocèse de Liège. Entre-temps la désignation d'Unité pastorale pour qualifier l'attribution de plusieurs paroisses à un seul et même curé (cf. c. 526 § 1) était entérinée par le magistère romain dans le *Directoire pour le ministère pastoral des évêques*, de 2004, § 215b (et plus récemment dans l'Instruction de la Congrégation pour le clergé, *La conversion pastorale de la communauté paroissiale*, 27 juin 2020, § 43).

Quand on réunit des paroisses en Unité pastorale, il faut une tête pour diriger et coordonner, pour célébrer et enseigner : tel est le rôle du curé. C'est pourquoi il nous a semblé bon de clarifier la mission de curé dans le diocèse de Liège en élaborant ce *Directoire diocésain du ministère des curés*. Il fait suite à d'autres directives, sur la fondation des Unités pastorales (2002), les Équipes relais (2004), les doyens (2005), le Conseil économique de l'Unité pastorale (2010), les animatrices pastorales et animateurs pastoraux (2009), les assistantes paroissiales et assistants paroissiaux (2010), l'Équipe pastorale (2012) et le Conseil d'Unité pastorale (CUP) (2014) (cf. *Bibliographie* en fin du *Directoire*).

L'utilité d'un directoire des curés

Le présent document présente sous la forme d'un directoire des dispositions canoniques relatives au ministère de curé d'Unité pastorale. Ces dernières

années, plusieurs confrères prêtres demandaient un « cahier des charges » pour exercer leur mission de curé. Or, une telle fonction dans l'Église est déjà régulée depuis des siècles par le droit canonique jusque dans ses codifications récentes de 1917 et 1983. Le Code de droit canonique de l'Église latine promulgué en 1983 offre comme celui de 1917 une régulation qui constitue une véritable loi-cadre de l'office de curé.

Mais une telle législation en vigueur pour toute l'Église latine gagne à être transcrite ou transposée dans la réalité des Églises locales diocésaines et de leur droit particulier. Elle doit tenir compte de l'évolution des mentalités et de la situation actuelle l'Église, en particulier des impulsions du pape François et de son invitation à développer la synodalité. Il fallait donc effectuer ce travail de « traduction » et d'adaptation à la réalité du diocèse de Liège.

Le curé et son Équipe pastorale

Le présent directoire rappelle l'importance donnée dans le diocèse à la réalité de l'Équipe pastorale. Celle-ci est devenue le cadre « normal » de l'exercice de la charge pastorale du curé. Celui-ci est désormais appelé à exercer son ministère dans sa triple modalité personnelle, collégiale et communautaire : le curé en tant que pasteur propre de la paroisse (« un » ; responsabilité personnelle), les autres fidèles avec lui (« quelques-uns » ; collégialité ou partenariat en équipe) ; en

lien avec la communauté et au service de celle-ci (« tous » ; référence au Conseil d'Unité pastorale). La direction pastorale en équipe rappelle qu'aucun chrétien, fût-il ordonné, n'est le centre de gravité de la paroisse. Le ministère ordonné des prêtres signifie que tout vient du Christ dans l'Esprit. Nul n'est le Christ, ni le seul détenteur de l'Esprit, comme le suggère la collaboration à la direction pastorale. Ainsi, en union avec l'évêque diocésain, la fraternité entre prêtres, diacres et autres acteurs de la pastorale est bénéfique pour les communautés (effet d'entraînement), pour les intéressés (partage de la foi), pour le service de la mission (discernement spirituel nourri par l'écoute de la Parole). Cela suppose pour les prêtres qu'ils ne soient, ni ne fassent pas tout, qu'ils évitent la tentation de toute-puissance ou d'omniprésence et qu'ils entrent avec leurs collaborateurs et collaboratrices dans des relations de confiance.

La paroisse et ses divers charismes

Quant aux paroisses, si elles mutent et changent de forme (aujourd'hui, celle de l'Unité pastorale), elles constituent le fondement de l'Église locale. En effet, elles donnent la base de la foi chrétienne, par les sacrements, la catéchèse et les services d'entraide. Elles ambitionnent aussi d'être missionnaires, comme je l'ai dit dans ma lettre pastorale de 2019, « *Va vers le pays que je te montrerai* ». Pour cela, chacun, et en particulier le curé, doit

vivre la proximité, la rencontre, la bienveillance envers les autres et le sens de la communauté. Cela signifie notamment un contact avec les écoles libres catholiques en vue d'une possible collaboration dans le domaine de la pastorale scolaire ; une collaboration avec les associations d'entraide, pour activer l'engagement des chrétiens auprès des plus pauvres ; une bonne relation avec les instituts de vie consacrée et les mouvements spirituels ; un lien avec les services de l'évêché, et plus particulièrement la pastorale des jeunes, des migrants, des couples et de la famille, les services des fabriques d'église, des médias, de la catéchèse et de la formation chrétienne.

Remerciements et envoi

Je remercie tous ceux et celles qui ont collaboré à la rédaction de ce Directoire et en particulier l'abbé Alphonse Borras, qui en est l'initiateur et le principal rédacteur ; il y a insufflé toute son expérience et sa compétence de vicaire général du diocèse, de 2001 à 2020.

Je remercie ceux qui ont contribué à perfectionner ce document, en particulier le Conseil épiscopal qui l'a examiné

et l'a fait sien avant de le soumettre au Conseil presbytéral pour modifications et amendements au regard de la pastorale mise en œuvre dans le diocèse et des usages éprouvés du clergé. Au terme de l'élaboration de ce dispositif, j'ai moi-même entériné les retouches et ajouts pour enfin l'approuver et le faire mien en mon Conseil épiscopal du 21 mai 2021 aux fins de le promulguer.

Puisse ce directoire être une aide dans notre diocèse, afin que le curé discerne ce qu'il doit faire et qu'il évalue sa mission. La clarification des tâches assignées à chacun permettra d'établir une nécessaire sérénité dans l'Équipe pastorale et de la centrer sur sa mission, spécialement vers ceux qui sont loin de l'Église et attendent un salut pour leur vie.

C'est dans ce but qu'en cette septième année de mon épiscopat et à l'occasion de la fête de la Visitation de Marie, je promulgue ce directoire sous la forme d'une ordonnance épiscopale.

Fait à Liège, le 31 mai 2021

*t Jean-Pierre Debrille,
évêque de Liège*

Sommaire du Directoire

1. Le curé de l'Unité pastorale et ses collaborateurs
2. La nomination du curé
3. La fin de mission du curé
4. Les devoirs du curé
5. Les droits et prérogatives du curé
6. La collaboration du curé avec les Conseils et les groupes de travail

- L'abbé **Marek ADAMCZUK**, curé de l'UP Saint-Martin, est nommé en outre membre de l'équipe d'aumônerie du CHR Liège sous la responsabilité de Madame Marie Duval.
- Madame **Françoise ARNOULD** (épouse Manguette), responsable de l'aumônerie CHC d'Heusy et CHC d'Hermalle, accède à la pension. Mgr Delville la remercie chaleureusement pour son engagement auprès des personnes hospitalisées.
- L'abbé **Nicodème BIOUMLA** est déchargé de sa mission de vicaire au service de l'UP « Les Douze ». Il est nommé, à partir du 1^{er} septembre, Administrateur paroissial de l'UP de la Vallée du Geer (Bassenge et environs) pour un mandat de trois années renouvelables. Il collaborera avec Madame Isabelle Herman, assistante paroissiale à mi-temps.
- Monsieur l'abbé **André DAWANCE** accède à la pension. Il est déchargé de son rôle de doyen du doyenné de Huy au 1^{er} septembre 2021. Il reste curé de l'UP Notre-Dame à Huy jusqu'au 1^{er} novembre 2021. Il recevra une nouvelle mission pastorale, le moment venu. Mgr Delville le remercie chaleureusement pour son engagement.
- Madame **Isabelle HERMAN** est déchargée au 1^{er} septembre de son rôle de coordinatrice de l'équipe pastorale de l'UP de la Vallée du Geer selon les termes du canon 517,2°. Elle est nommée à cette date, adjointe à mi-temps du Vicariat de l'accompagnement, principalement pour les médiations et les questions psychologiques, pour un mandat de trois ans renouvelable. Elle reste assistante paroissiale à mi-temps dans l'UP de la Vallée du Geer.
- Monsieur **Roger KESSLER** est nommé membre de l'équipe d'aumônerie du CHC Site Montlégia et responsable de l'aumônerie du CHC Site Hermalle, sous la responsabilité de la coordinatrice inter-site du CHC, Madame Isabelle Braibant.
- L'abbé **Alain-Didier KITENGE MULONGOY** est déchargé de sa mission de vicaire dans l'UP Jésus Bon Pasteur - Waremme. Il est nommé, à partir du 1^{er} septembre, vicaire de l'UP Alliance Jupille - Grivegnée-Hauteurs.
- Madame **Isabelle LAMBLLOTTE-RAHIER** est nommée à temps plein comme assistante paroissiale dans l'UP Notre-Dame du Magnificat - Verviers Sud.
- Madame **Anne LENOTTE** est déchargée de sa mission au CHC Site Montlégia et est nommée responsable de l'aumônerie du CHC site Heusy, sous la responsabilité de la coordinatrice inter-site du CHC, Madame Isabelle Braibant.
- Madame **Anne-Marie DELVENNE-MEUNIER** sera déchargée à la fin de l'année liturgique (28 novembre 2021) de son rôle de coordinatrice de l'UP Saint-Benoît aux Portes d'Avroy mais reste membre de l'équipe pastorale. Mgr Delville

déchargé au 1^{er} septembre de sa mission de vicaire dans l'UP Alleur-Awans. Il est nommé au 1^{er} septembre vicaire de l'UP Saint-Vincent aux Confluents.

- Monsieur **Jean-Marie VERDIÈRE** est nommé collaborateur au service Objectif 2020 (Avenir des bâtiments du culte) depuis le premier mars 2021.
- Monsieur l'abbé **Jacques VEYS** est déchargé au 1^{er} septembre de son rôle de prêtre référent de l'équipe pastorale de l'UP de la Vallée du Geer selon les termes du canon 517,2°. Il reste curé de l'UP Six Clochers de Blegny.

Notices de décès

Abbé Jean-Jacques MAUC

.....



L'abbé Jean-Jacques Mauc né à Behren-les-Forbach (France) le 8 novembre 1966, ordonné prêtre à Metz le 1er juillet 2001, est décédé à Comblain-la-Tour le 2 avril 2021.

Jean-Jacques s'est mis au service du diocèse de Liège en 2002 et a été nommé vicaire à l'UP de Fléron et à celle de Beyne-Heusay, où il est resté de 2002 à 2012. Puis il a été nommé curé de l'Unité pastorale de Soumagne-Olne en 2012-2013.

Pour raison de santé, il a déménagé dans la Communauté Pacem in Terris à Comblain-la-Tour. Il a aussi rendu des services pastoraux dans l'UP Sainte-Famille de Ferrières. Inspiré par la spiritualité de saint François d'Assise, il a fondé, avec le frère Eric Wathelet, la Communauté Pacem in Terris à Comblain-la-Tour. La chapelle, dédiée à Notre-Dame de Banneux, a été construite et bénie en 2015. La Communauté, qui compte différents membres extra-muros, est centrée sur la prière régulière, sur le service et sur l'esprit de pauvreté. Elle s'est centrée

sur l'élevage des chiens de race dans l'esprit franciscain et dans la ligne écologique du pape François.

Jean-Marc était très apprécié pour sa spiritualité, sa cordialité, sa confiance en Dieu, sa fidélité à sa vocation, sa ferveur spirituelle, son rayonnement communautaire et son sens de l'amitié. J'exprime au Seigneur ma reconnaissance pour son témoignage de foi, pour son sens du service, et pour son amitié envers ses frères et sœurs.

*† Jean-Pierre Delville,
évêque de Liège*

Père missionnaire Josef FEYEN

.....



Le père Josef FEYEN, missionnaire coréen originaire de Medell (Saint-Vith), né le 9 août 1931, ordonné prêtre le 5 juillet 1959, est décédé le 18 avril 2021 à Jeonju (Corée du Sud) à l'âge de 89 ans. Pendant plus de 60 ans, le prêtre de la SAM (Société auxiliaire des missions) a été au service de l'Église de Corée.

Ayant achevé ses humanités en juin 1952 à l'école épiscopale de Saint-Vith (BS), il entre à l'Institut Missionnaire des Prêtres du Monde (SAM). Pendant son séjour à la "Bischöfliche Schule", deux représentants de cet institut lui avaient parlé de l'œuvre missionnaire. Il avait été particulièrement séduit par « l'internationalité et l'ouverture » de cette société, fondée sur les idées du missionnaire flamand Vincent Lebbe.

Il entame un cursus de deux ans en philosophie à l'Université catholique de Louvain, suivi d'une année de formation spécialisée pour son travail ultérieur à l'étranger. De 1955 à 1959, il a suivi des études de théologie à la Faculté des Jésuites de Louvain, dont il est sorti licencié. Le 5 juillet 1959, Josef Feyen est ordonné prêtre à Louvain.

Arrivé en Corée du Sud en janvier 1961, il y est nommé secrétaire épiscopal du diocèse de Jeonju pour six mois. De janvier 1963 à mai 1970, il est curé de la paroisse rurale de Gochang, où il construit l'église paroissiale et réalise une aide concrète au développe-

ment en favorisant la construction d'un barrage pour récupérer de nouvelles rizières sur la mer, qui sont distribuées aux familles. En janvier 1972, il devient secrétaire de l'Ordinariat épiscopal du diocèse de Jeonju jusqu'à sa retraite le 29 janvier 2005. Il a également enseigné l'allemand dans plusieurs universités de 1972 à fin 2001 et a été un membre actif d'Amnesty International. Après sa retraite officielle à l'âge de 74 ans, il a continué à être actif dans le diocèse de Jeonju, notamment en tant qu'avocat au tribunal épiscopal des mariages. Pour ses efforts inlassables en tant que pasteur, il a été décoré de l'Ordre de la Couronne. Il a également été fait citoyen d'honneur de la province de Jeollabuk-do et de la ville de Jeonju.

Pater Josef FEYEN, Korea-Missionar aus Medell, geboren am 9. August 1931, zum Priester geweiht am 5. Juli 1959, verstarb am 18. April 2021 in Jeonju (Südkorea) im Alter von 89 Jahren. Mehr als 60 Jahre lang stand er als Mitglied des Missionsinstituts für Weltpriester (SAM) im Dienst der südkoreanischen Kirche.

Nach dem Abitur im Juni 1952 an der Bischöflichen Schule St. Vith (BS) trat er im September 1952 in das Missionsinstitut für Weltpriester (SAM) ein. Während seiner Schulzeit hatten zwei Vertreter dieses Instituts von der Missionsarbeit berichtet. Besonders beeindruckt war er von der „Internationalität und Offenheit“ dieser Gesellschaft, die sich auf die Ideen von Missionar Vinzenz Lebbe berief.

Er begann ein zweijähriges Studium der Philosophie an der Katholischen Universität Löwen, gefolgt von einer einjährigen Spezialausbildung für seine spätere Arbeit in Übersee. Von 1955 bis 1959 absolvierte er ein Theologiestudium an der Fakultät der Jesuiten in Löwen das er mit einer Lizenz abschloss. Am 5. Juli 1959 wurde Josef Feyen in Löwen zum Priester geweiht.

Nach seiner Ankunft in Südkorea im Januar 1961 wurde er für sechs Monate zum Bischofssekretär in der Diözese

Jeonju ernannt. Von Januar 1963 bis Mai 1970 war er Pfarrer der Landpfarre Gochang, wo er die Pfarrkirche erbaute und konkrete Entwicklungshilfe betrieb, indem er den Bau eines Staudamms förderte, um dem Meer neue Reisfelder abzugewinnen, die an die Familien verteilt wurden. Im Januar 1972 wurde er bis zu seiner Emeritierung am 29. Januar 2005 Sekretär im bischöflichen Ordinariat der Diözese Jeonju. An mehreren Universitäten erteilte er zudem von 1972 bis Ende 2001 Deutschunterricht und war aktives Mitglied von Amnesty International. Nach seiner offiziellen Pensionierung im Alter von 74 Jahren war er weiterhin im Bistum Jeonju tätig, insbesondere als Anwalt am bischöflichen Gericht für Ehefragen. Für seinen unermüdlichen Einsatz als Seelsorger wurde ihm am 14. Februar 2003 der Kronenorden verliehen. Auch wurde er zum Ehrenbürger der Provinz Jeollabuk-do und der Stadt Jeonju ernannt.

Lothar Klinges

Père Joseph TIMMERMANN

.....



Le Père Joseph Timmermann svd, né à Hausset en 1932, ordonné prêtre en 1959, est décédé le 7 mai 2021 à l'âge de 89 ans à St. Wendel (D).

Après la Seconde Guerre mondiale, il est entré au collège missionnaire Saint-Joseph des missionnaires de Steyl d'Overijse, puis s'est installé à Saint-Augustin près de Siegburg et, après le noviciat, a été ordonné prêtre en 1959. Il part comme missionnaire et enseignant au Congo. Mais une maladie virale l'oblige à revenir en 1968. Il a travaillé pendant de longues années comme

vicaire de la paroisse Saint-Joseph à Aix-la-Chapelle. Dans les rues et en prison, il s'est occupé d'existences échouées. En 1993, il devient curé à Berensberg (D). Depuis 2003, il était prêtre auxiliaire à Burtscheid et proposait ses services aux paroisses d'Allemagne et de la région germanophone de Belgique.

Le Père Timmermann a soutenu des adolescents seuls et toxicomanes, il a jeté les bases de la foi dans des écoles spéciales pour les personnes difficiles à éduquer, il a montré des chemins intérieurs vers Dieu dans des services de méditation pour les jeunes européens, il a été un mentor dans des groupes de discussion...

Pater Joseph Timmermann svd, geboren 1932 in Hauset, 1959 zum Priester geweiht, verstarb am 7. Mai 2021 in St. Wendel (D) im Alter von 89 Jahren.

Nach dem Ende des Zweiten Weltkrieges trat er in das Missionskolleg St. Josef der Steyler Missionare von Overijse ein,

wechselte dann nach St. Augustin bei Siegburg und wurde nach dem Noviziat 1959 zum Priester geweiht. 1961 begann er eine Aufgabe als Missionar und Lehrer im Kongo. Aber eine Viruserkrankung erzwang 1968 die Rückkehr. Lange Jahre arbeitete er als Kaplan der Pfarre St. Joseph in Aachen. Auf Straßen und im Knast kümmerte er sich um gestrandete Existenzen. 1993 ging er als Pfarrer nach Berensberg (D). Seit dem Sommer 2003 war er Kurseelsorger in Burtscheid, half in deutschen und ostbelgischen Pfarren aus.

Pater Timmermann hat bindungslose und suchtkranke Heranwachsende gestützt, er hat an Sonderschulen für Schwererziehbare Glaubensfundamente gelegt, hat in der Euro-Jugend in Meditations-Gottesdiensten innere Wege zu Gott aufgezeigt, war Mentor in Gesprächsgruppen, Begleiter bei Ferienfahrten...

Lothar Klinges

Diacre Guy CHANET

.....



Monsieur le diacre Guy CHANET, l'époux de Danielle Rahier et père de six enfants, né à Liège le 26 février 1946, ordonné diacre à Liège le 17 septembre 1988, est décédé le 10 avril 2021, à l'âge de 75 ans.

Avec son épouse, Guy s'est fortement impliqué à l'accueil Saint-François d'Ayrifagne, où ils ont d'ailleurs résidé pendant un certain temps. Avec la communauté des capucins, il avait créé des pistes d'animation pour les groupes et notamment pour les retraites d'adolescents et de jeunes.

Un même enthousiasme le conduisit vers le service du catéchuménat : beaucoup se souviennent qu'une méthode élaborée par ses soins fut utilisée dans bien des paroisses. Il fut encore accompagnant des chrétiens du Seuil, formateur d'adultes à l'animation, membre du Bureau et de la Commission diocésaine de Pastorale sacramentelle et liturgique.

On le retrouva en tenue de service dans la paroisse Saint-Servais, dans l'UP Saint-Martin à Liège. En septembre 2010, il fut admis à l'éméritat, tout en rendant encore les services que sa santé lui permettait. Personnalité attachante, Guy s'en est allé vers le Seigneur qu'il a bien servi.

Henri Thimister

Jean-Michel DEFAWE



M. Jean-Michel Defawe, administrateur-délégué du Centre Multimédia Don Bosco, né le 15 janvier 1950, est décédé le 14 avril 2021.

Il a été professeur aux Instituts Don Bosco et Saint-Jean Berchmans à Liège. Il a développé dès l'entame des années 1980 un projet de bibliothèque publique : le « Centre Multimédia Don Bosco », une asbl dont il aura été durant près de 40 ans l'administrateur-délégué.

Avec l'abbé Roger Dutilleul, il a lancé en 1983, puis présidé, la FIBBC, la Fédération interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires catholiques. En belle entente avec Mgr Jean-Pierre Delville, il a relancé la bibliothèque du Séminaire.

Puis a repris la direction de la Bibliothèque publique libre de Hesbaye à Waremme. Il laisse deux enfants et cinq petits-enfants. Nous rendons grâce à Dieu pour toute l'activité de Jean-Michel au service de l'enseignement, de la culture et de notre diocèse.

Guy Marchal

« Je voudrais exprimer ma reconnaissance à son sujet pour tout ce qu'il a réalisé au service des bibliothèques, de la culture et du diocèse de Liège. En 1983, il a lancé puis présidé, la FIBBC, la Fédération interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires catholiques, couvrant l'ensemble du territoire belge francophone. Il a lutté pour que les bibliothèques catholiques, souvent paroissiales, soient intégrées dans le réseau de la lecture publique. C'est ainsi que le Centre Multimédia Don Bosco a été reconnu comme bibliothèque publique, et que la Bibliothèque du Séminaire de Liège a été reconnue comme section spécialisée du Centre Multimédia. C'est dans ce cadre que j'ai connu Jean-Michel et que j'ai admiré son savoir-faire. J'étais moi-même responsable de la Bibliothèque du Séminaire depuis 1984. Les bibliothèques libres catholiques ont pu se développer d'une manière moderne, grâce à leur reconnaissance dans le réseau de la lecture publique, s'ouvrir à un large public et s'engager de plus en plus dans les nouveaux médias – d'où le nom de Multimédia attribué à la Bibliothèque de l'Institut Don Bosco. Dans tout cela, Jean-Michel

unissait l'enthousiasme et la compétence, la foi et l'esprit critique, l'activité débordante et les fous rires communicatifs. Il a fallu son acharnement pour obtenir la reconnaissance publique pour de nombreuses bibliothèques libres catholiques et pour la mettre en œuvre dans toute la Communauté française de Belgique. Ce ne fut jamais de tout repos, mais cela contribua à promouvoir la lecture et la culture en Belgique francophone. Dans le diocèse de Liège, cela fut particulièrement vrai et cela permit le développement du Centre Multimédia Bon Bosco et de ses filiales, ainsi que l'implication de nombreuses personnes dans l'ensemble de ces activités. Ce service de la culture était aussi un service pour le diocèse de Liège et son rayonnement spirituel. C'est pourquoi je garde une reconnaissance particulière à Jean-Michel Defawe d'avoir promu ainsi conjointement la culture, la lecture et la foi, dans un dialogue fructueux et porteur d'avenir. »

*† Jean-Pierre Debrille,
évêque de Liège*

Ces derniers mois, on nous a également fait part du décès de :

- Mme Paulette HALUT, épouse du diacre Elie BRONCKAERS, née à Huy le 14 mars 1934 et décédée à Waremme ce 18 mai 2021 ;
- Père Thaddée BARNAS de la communauté du Monastère de Chevetogne, né à Chicago le 8 novembre 1944, grand artisan de la vie œcuménique dans le diocèse de Dinant et en Belgique, est décédé le 22 mars 2021.

Si vous souhaitez plus d'informations biographiques à leur sujet, merci de vous rendre sur le site de l'évêché, à l'adresse <https://www.evechedeliège.be/avis-de-deces/>.

15 août (Assomption) : Caritas Secours

Chaque année, à la fête de l'Assomption, la collecte est faite au profit de Caritas Secours. Dans notre diocèse, Caritas Secours soutient 62 associations actives dans l'aide sociale. Leur but est de venir en aide à toute personne touchée par la pauvreté. Cela peut prendre différentes formes : aide d'urgence ; accueil avec écoute ; accompagnement pour la réinsertion sociale ; écoles de devoirs ; camps de vacances ; animations pour les enfants et les jeunes ; accompagnement d'immigrés primo-arrivants ; cours d'alphabétisation ; maisons d'accueil et d'hébergement ; accompagnement des sans-abris.

Plus que jamais, en cette période marquée par la pandémie, la lutte contre la précarité a besoin d'une réelle solidarité de tous et d'une entraide effective. Merci d'avance pour votre générosité ! La collecte peut aussi être faite un weekend proche de l'Assomption. Un don peut en outre être effectué sur le compte de Caritas Secours Liège au n° BE04 2400 8007 6231 avec la communication : 15/08/20.

Infos : Régine Kerzmann
GSM : 0486/26.23.21
site : www.caritassecoursliege.be

15. August (Mariä Himmelfahrt) : Karitative Diözesendienste

Wie jedes Jahr zu Mariä Himmelfahrt findet die Kollekte zugunsten von Caritas Secours statt. Caritas Secours unterstützt in unserem Bistum 62 Vereinigungen, die in der Sozialhilfe aktiv sind mit dem Ziel, jeder Person zu Hilfe zu kommen, die sich in einer Notlage befindet: Hilfestellung dank einer Soforthilfe; Anlaufstellen, wo aktives Zuhören und Begleitung im Rahmen der sozialen Wiedereingliederung angeboten werden; Hausaufgabenschule, Ferienlager, Kinder und Jugendanimation; Begleitung von Neuzuwanderern, Alphabetisierungskurse; Begleitung von Obdachlosen, und vieles mehr...



Mehr denn je, in dieser von der Pandemie gezeichneten Zeit, erfordert der Kampf gegen prekäre Lebensumstände eine echte und wirksame Solidarität aller. Vielen Dank für Ihre Großzügigkeit! Die Kollekte kann auch an einem Wochenende vor oder nach Mariä Himmelfahrt stattfinden. Sie können ebenfalls direkt auf das Konto von Caritas Secours Lüttich überweisen, BE04 2400 8007 6231, mit der Mitteilung : 15/08/20.

Auskünfte : 0486/26.23.21
(Régine Kerzmann) und auf
www.caritassecoursliege.be

Mot de l'Évêque -

Wort des Bischofs 2

Du coronavirus à l'écologie 2

Vom Coronavirus zur Ökologie 3

Agenda de l'Évêque 4

Fabriques d'église 4

I. Budget 2022 - nouveautés 4

II. Comptes 2020 et modification
budgétaire 2021 6

III. Adresse courriel (email)
de la fabrique d'église 7

Le mot du vicaire général 8

Presbytères :
quelques points d'attention..... 8

Directoire diocésain pour le ministère des curés d'UP 10

Introduction et sommaire

Nominations 14

Notices de décès 16

Collectes prescrites -

Vorgeschriebene Kollekten .. 22

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le mercredi **28 juillet 2021** pour le numéro de septembre-octobre 2021 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 99^e année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION: Marc DAHM

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Éric de BEUKELAER, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Damien HONNAY, Philippe LAMALLE,
Carmelina VOLPE.

RÉDACTION - ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26

Secrétariat: communication@evechedeliege.be
Direction: ralph.schmeder@evechedeliege.be
ou ralph.schmeder@rcf.be

MISE EN PAGE & IMPRESSION

Imprimerie Raymond Vervinck&fils
Rue de la Câblerie 9 (Coronmeuse), 4000 LIÈGE
Tél.: 04/343.33.86 - www.vervinck.com

ABONNEMENTS:

« DIMANCHE - EGLISE DE LIÈGE » 46 n°/an et
« EGLISE DE LIÈGE - BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

- Abonnement simple papier: 45 €
- Abonnement soutien papier: 79 €

Par virement sur le compte
BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact: abonnement@cathobel.be

Tél.: 010/23.59.00 - Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIÈGE -
BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

- Abonnement individuel: 30 €
- Abonnement de soutien: 50 €

• Abonnement pour l'étranger: 40 €

Par virement sur le compte

BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)

au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact: Secrétariat Économat

Tél.: 04/230.31.62



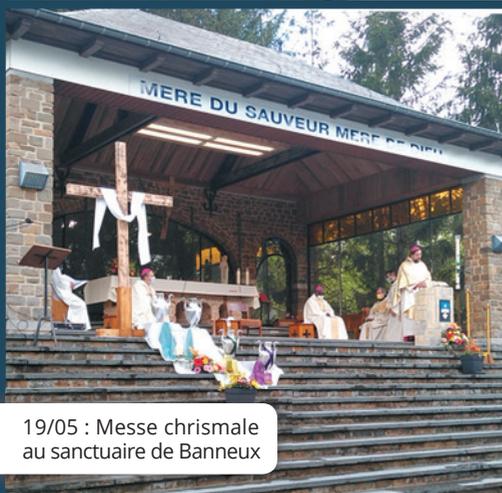
29/04 : Réception en petits groupes des membres des services diocésains, du séminaire et des vicariats à l'occasion du 70^e anniversaire de Mgr Jean-Pierre Delville



13/05 : Erstkommunionfeiern im Freien für Weywertz (2 Gruppen) und Elsenborn in Bütgenbach - Marktplatz, Kiosk, Festzelt



13/05 : Célébration eucharistique du Jour de l'Ascension en la cathédrale Saint-Paul de Liège



19/05 : Messe chrismale au sanctuaire de Banneux



30/05 : Célébration d'engagements au Foyer de Charité de Spa-Nivezé